



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GENERAL

ECE/TRADE/340/Add.1  
8 novembre 2004

ORIGINAL : ANGLAIS, FRANÇAIS  
ET RUSSE

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE  
Huitième session, 10 et 14 mai 2004

**ADDITIF AU RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE**

**RAPPORT SUR LE DÉBAT DE CONCERTATION**

RÉSUMÉ

A sa huitième session, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a tenu au titre du point 5.8 de l'ordre du jour un débat de concertation sur le thème « En poursuivant ses objectifs, quelles sont les activités auxquelles le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise devrait accorder la priorité ? »

Note : On retrouvera tous les documents établis pour la huitième session du Comité à l'adresse Internet suivante : <http://www.unece.org/trade/tips/docs/ctied8/listdoc04htm>.

1. Le Président du Comité, M. Safarik-Pstrosz, a cité les propos de M. Günter Verheugen, membre de la Commission européenne, pour qui l'Union européenne (UE) « avait toujours exercé une forte attraction sur ses voisins, au-delà même du cercle de pays auxquels elle avait laissé entrevoir des perspectives d'adhésion. Il lui fallait désormais mettre à profit cette influence pour promouvoir les réformes nécessaires dans ces pays et intensifier ses relations avec eux dans leur intérêt commun et dans celui des peuples concernés. » Certains des nouveaux membres de l'UE, dont la Slovaquie (qui avait une frontière commune avec l'Ukraine), « étaient bien placés pour faciliter pareil processus car ils possédaient une connaissance approfondie et une expérience historique de la région et de ses populations. »

2. Le Président du Comité a proposé que, dans le prolongement des conclusions du débat, le Comité prie tous ses organes subsidiaires de s'attacher à élaborer des recommandations, principes directeurs et pratiques optimales à l'intention des acteurs tant publics que privés des États membres et à contribuer à leur application, en particulier dans les États membres de la CEE en transition n'appartenant pas à l'UE.

3. La secrétaire du Comité, M<sup>me</sup> Virginia Cram-Martos, a résumé les deux débats informels organisés pendant le Forum. Elle a relevé que l'importance des normes et de la convergence des réglementations avait été soulignée dans l'un comme dans l'autre. Au cours du premier débat, les participants avaient insisté sur la nécessité d'adopter les normes de l'UE et de les mettre en application, et examiné ce qu'il en coûterait et quels en seraient les avantages. Ces questions avaient également été évoquées dans le deuxième débat. Dans les deux cas, les participants avaient exprimé leurs préoccupations quant aux effets de l'élargissement de l'UE sur différents plans :

- L'accès aux marchés et l'intensification de la concurrence, particulièrement du point de vue des pays non adhérents ;
- Les pressions qui poussaient les pays non-membres de l'UE à s'adapter ;
- La gestion du changement ;
- La nécessité de collaborer avec le secteur agricole ;
- La nécessité de soutenir l'activité économique et les PME et de promouvoir les nouvelles technologies (à l'exemple de ce que font le CEFACT-ONU et le WP.8) ;
- D'une manière générale, le fait qu'il importe d'instaurer un climat plus propice aux affaires en simplifiant et en facilitant les procédures commerciales.

4. Les participants ont également souligné l'utilité des partenariats public-privé et d'une infrastructure institutionnelle adaptée.

5. Le Comité est ensuite revenu sur les exposés présentés au cours des quatre séances officielles du Forum. M<sup>me</sup> Öktem, Vice-Présidente du Comité et rapporteuse de la première séance, a formulé plusieurs observations sur la base des exposés qui avaient été faits lors de celle-ci :

- La convergence des réglementations et des normes revêtait une extrême importance ;
- La question des coûts de l'ajustement était cruciale pour tous les membres de l'UE et tout particulièrement pour les nouveaux membres qui disposaient de moyens limités ;
- Les pays non adhérents étaient eux aussi contraints d'opérer des ajustements (coûts de l'application des règles de l'UE, lutte contre une contrebande accrue et mesures à prendre pour surmonter les nouveaux obstacles au commerce, par exemple) ;
- Les investissements étrangers directs étaient essentiels.

6. M. Toichubaev, Vice-Président du Comité, était le rapporteur de la deuxième séance du Forum qui avait pour thème « Stratégies pour le commerce et les affaires dans une Europe en mutation ». Tant les participants du secteur privé que ceux du secteur public avaient nourri le débat et il fallait noter à cet égard la contribution très intéressante apportée aux travaux par des organisations régionales telles que l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le groupe GUUAM (Géorgie, Ukraine, Ouzbékistan, Azerbaïdjan et République de Moldova). La discussion avait principalement porté sur les obstacles au commerce, l'utilisation pour les réduire des outils traditionnels de facilitation des échanges et le soutien à l'adhésion à l'OMC.

7. M. van Kuik, Vice-Président du Comité et rapporteur de la séance du Forum consacrée à la question 3a « Intégrer les marchés régionaux : facilitation du commerce et TIC », a mis en relief les principaux thèmes de cette séance :

- La nécessité d'œuvrer à la convergence des réglementations ;
- L'attention renouvelée à porter aux moyens élémentaires de facilitation du commerce ;
- La nécessité de mettre en place des normes de gestion de la sécurité ;
- La mise en application ;
- L'importance des normes et de leur élaboration ;
- Les partenariats public-privé.

8. M<sup>me</sup> Baricicova était la rapporteuse de la dernière séance du Forum qui avait pour thème « Intégrer les marchés régionaux : promouvoir une agriculture concurrentielle et écologiquement viable, et des chaînes d'approvisionnement internationales ». Les intervenants ont évoqué les conséquences économiques de l'élargissement de l'UE telle que la création ou la diversification d'échanges commerciaux, la mise en place de nouveaux marchés et la formation d'inspecteurs chargés du contrôle de la qualité dans le secteur agricole. Ils ont souligné l'importance des normes agricoles, qui instituaient un langage commercial commun, et la nécessité d'informer les consommateurs de leur utilité. Ils ont aussi cité, comme autres éléments importants s'agissant de la qualité des produits agricoles, la traçabilité et la sécurité des denrées alimentaires et les moyens propres à les garantir. Les participants ont enfin débattu des systèmes de gestion de la qualité, des pratiques agricoles optimales et de la satisfaction du consommateur.

9. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois a indiqué que l'un des thèmes essentiels des débats du Forum était la valorisation des travaux des organes subsidiaires lorsqu'ils s'étendaient au-delà de leurs réseaux habituels. Le réseau de relais multiplicateurs constituait un élément important d'une telle ouverture vers l'extérieur mais le Comité devrait inciter ses organes subsidiaires à établir aussi des contacts avec des opérateurs économiques autres que leurs interlocuteurs traditionnels, ce qui pourrait conférer un surcroît d'intérêt à leurs activités, en particulier pour les pays non adhérents.

10. Le Président a invité les participants à s'exprimer sur les points suivants :

- Quels étaient, parmi les domaines d'activité du Comité, ceux que celui-ci devrait développer en priorité et comment devrait-il procéder pour ce faire ?
- À qui revenait-il d'agir à cet égard ? (Organes subsidiaires, secrétariat, conseillers régionaux, États membres ?)

11. Le Comité a pris note des conclusions du Forum et prié ses organes subsidiaires et groupes de travail d'en tenir compte dans le cadre de leurs activités présentes et à venir, en ayant à l'esprit les priorités et le programme de travail déjà convenus.

12. Le Président du WP.7, M. David Priester (États-Unis), a fait observer que pour les pays, la création de nouveaux marchés supposait qu'une formation et une aide soient fournies afin d'appliquer des critères de qualité et que l'intérêt des normes agricoles élaborées par le WP.7 résidait dans le fait qu'elles instituaient un langage commercial commun. Le fait de ne plus se confiner au secteur public et de s'ouvrir aux milieux d'affaires serait très profitable de telle sorte que le Comité et ses organes subsidiaires débattent des notions de compétitivité et de croissance économique.

13. La délégation des États-Unis a exprimé le souhait de voir le Comité centrer son attention sur les questions fondamentales qu'étaient les normes, la convergence des réglementations et l'harmonisation plutôt que sur des sujets tels que le chômage des jeunes, dont d'autres organisations compétentes s'occupaient déjà. Les travaux du Comité dans le domaine des normes et de la convergence des réglementations étaient très appréciés.

14. La délégation néerlandaise a indiqué qu'elle partageait ce point de vue et a ajouté que le Comité devrait exploiter ses atouts en s'attachant non seulement à élaborer des normes mais aussi à assurer leur application.

15. La délégation biélorussienne a souscrit à ces remarques et fait observer, sans nier l'intérêt des débats d'orientation, que le Comité devrait aussi aborder certaines des questions très concrètes, d'une importance cruciale pour le développement des entreprises et de l'activité économique dans les pays non-membres de l'UE, notamment les documents commerciaux, les droits de douane et les obstacles traditionnels ou nouveaux au commerce. Il conviendrait que le Comité joigne ses efforts à ceux d'autres organismes qui traitent déjà certains aspects de ces questions (OMC et Centre du commerce international, par exemple) de façon à mettre en place un cadre commun pour l'échange de données d'expérience et le renforcement des capacités aux fins du développement des PME.

16. La délégation géorgienne a fait observer que la Géorgie était presque au dernier rang de « l'échelle du développement » en Europe et que ce qui comptait avant tout pour elle, c'était le développement des PME et les mesures à prendre pour accroître la compétitivité des produits géorgiens.

17. La délégation arménienne a relevé que l'exposé de M. Matthews au Forum sur les conséquences de l'élargissement pour le commerce des produits agricoles présentait le point de vue de l'UE et non celui des pays non adhérents, pour lesquels il importait d'abandonner les politiques qui s'opposaient à l'accès de leurs produits aux marchés agricoles de l'UE.

18. Le Président du Comité a évoqué l'assistance technique fournie par le Comité dont l'importance avait été reconnue par d'autres organisations, dont l'UE. Il était impératif de donner corps aux travaux du Comité. Des ressources étaient nécessaires pour étendre sa présence dans les pays, en organisant des ateliers et des séminaires et en instituant des organes consultatifs locaux auprès des ministères. Le Comité ne disposait actuellement que d'un conseiller régional et d'un budget des plus modestes pour ses missions. Les États membres devaient apporter les concours nécessaires à la mise en pratique du savoir-faire du Comité. L'application de ses normes était un problème récurrent qu'il lui appartenait de suivre de près.

19. La Directrice de la Division du développement du commerce et du bois s'est associée à ces propos et a fait observer que davantage d'États membres devraient suivre l'exemple de ceux d'entre eux qui soutenaient déjà des activités à vocation pratique, dont la République tchèque (appui du projet tchèque), la Suisse (projet UNeDocs) et les Pays-Bas (aide pour l'application des normes en matière de facilitation du commerce). Ce type de soutien représentait pour les États membres un investissement relativement modeste et générait une valeur ajoutée importante.

20. La secrétaire du Comité a cité, à titre d'exemple de ce que faisait le secrétariat pour accroître l'efficacité des travaux du Comité, l'organisation en République de Moldova d'un atelier d'une durée de trois jours qui avait donné lieu à des consultations avec des représentants des secteurs privé et public, à la présentation d'exposés par des experts internationaux, à une table ronde et à l'établissement d'un plan d'action destiné à donner suite aux travaux. Avec les ressources dont il disposait actuellement, le secrétariat ne pouvait organiser qu'une manifestation de ce type par an mais des fonds supplémentaires lui permettraient d'en améliorer la qualité en faisant appel à un consultant qui serait chargé d'élaborer un questionnaire préliminaire, d'en analyser les réponses et de faciliter la tenue et le suivi de la rencontre.

21. La délégation helvétique a félicité la CEE d'avoir élaboré une stratégie de coopération technique. La Suisse était favorable à la poursuite du travail d'élaboration et d'actualisation de normes et de règles mené par le Comité mais jugeait hasardeux d'entreprendre de nouvelles activités pour lesquelles il serait peut-être impossible de mobiliser des ressources suffisantes.

22. Le Président du WP.6, M. Christer Arvius (Suède), a rappelé que la mise en application était un processus continu, avec au départ une harmonisation par le biais d'une déréglementation, suivie d'une modification des règlements techniques fondée sur des conceptions nouvelles, notamment le modèle international visant à une harmonisation des réglementations. Le Président du WP.6 a fait observer qu'il existait une répartition des tâches entre l'OMC, qui s'occupait des droits de douane et des contingents, et la CEE, qui pouvait de son côté contribuer à l'élargissement de l'accès aux marchés et faciliter les échanges commerciaux. L'OMC avait d'une certaine façon des objectifs moins ambitieux puisqu'elle s'efforçait uniquement de réduire les obstacles « non nécessaires » au commerce.

23. De l'avis de M. Arvius, le Comité devrait collaborer de manière plus résolue avec le secteur privé. Dans la mesure où la CEE voulait aider les entreprises à simplifier leurs transactions commerciales, le secteur privé serait peut-être prêt à contribuer au financement des activités allant dans ce sens. Le WP.6 coopérait par exemple avec les entreprises puis avec les pouvoirs publics à la mise en œuvre du modèle international.

24. La délégation de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire a fait remarquer qu'en plus de transformer l'UE elle-même, l'élargissement de l'Union induisait une modification des relations au sein des autres organisations régionales, dont la sienne, composées désormais d'États membres et de « voisins » de l'UE ; il fallait analyser les conséquences de tels changements.

25. La délégation de la Commission européenne a formulé ensuite les observations suivantes :

- La politique de voisinage de l'UE mentionnait l'ouverture des marchés de l'Union et comportait une recommandation visant à étendre le bénéfice de cette politique à l'Arménie, à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie.
- La participation de la CEE à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (où elle avait amplement contribué à la création d'organisations nationales de facilitation du commerce) était un moyen de concourir à la mise en application. La mise en place de conseillers régionaux en était un autre.
- Les questions liées au commerce des produits agricoles devraient être traitées dans le cadre approprié (OMC ou négociations bilatérales, par exemple). La CEE était compétente pour la facilitation du commerce et les normes utilisées dans les échanges commerciaux en général mais non pour un secteur commercial particulier.

- Il manquait à la CEE une présence sur le terrain au niveau régional. La CE souhaitait voir s'établir une coopération entre la CEE et l'OSCE, dont les bureaux régionaux et nationaux comptaient des économistes et des spécialistes de l'environnement. La formule retenue ne devrait pas exiger de nouvelles ressources, mais peut-être la CEE pourrait-elle offrir ses compétences en échange d'une présence régionale de ce type.
- Une autre possibilité serait l'établissement d'un consortium composé d'États membres ou d'autres organisations pour financer les activités de la CEE. Pour celle-ci, les perspectives de collaboration avec les donateurs importants (CE, Banque mondiale et Banque européenne pour la reconstruction et le développement) se limitaient probablement à l'exécution de projets en commun avec d'autres organisations car les programmes de ces donateurs étaient de portée plus vaste que ses propres travaux. La CEE devrait coopérer davantage avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment ceux qui sont financés par les gros donateurs (Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC), par exemple).

26. Le Président a admis qu'au lieu de s'engager dans des initiatives nouvelles sortant du cadre de ses activités de base, le Comité devrait s'efforcer de se concentrer sur les activités existantes. Il a prié les États membres de déterminer la structure nationale chargée de coordonner leurs positions respectives dans le cadre des sessions du Comité et au sein des organes subsidiaires afin d'assurer leur cohérence et d'éviter qu'elles se contredisent.

27. Le Président du Comité a par ailleurs souscrit aux commentaires du Président du WP.6 selon lesquels le Comité devrait axer ses travaux tout à la fois sur l'élaboration de normes et sur leur mise en application. Pour ce qui est de la coopération avec le secteur privé, les structures nationales (organisations nationales de facilitation du commerce, par exemple) offraient d'excellents moyens d'associer toutes les parties prenantes.

28. S'agissant des observations de la CE, le Président convenait qu'il y avait lieu d'assurer une présence plus active de la CEE dans l'ensemble de la région et que des fonds étaient nécessaires pour former des consortiums à cet effet. Au sein de chaque État membre, une bonne organisation du soutien apporté aux activités de la CEE avait, elle aussi, son importance.

### **Conclusions/Décisions**

29. À l'issue du débat, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a adopté les décisions ci-après, qui sont également consignées dans le corps du rapport de sa huitième session (ECE/TRADE/340).

30. Le Comité a prié ses organes subsidiaires de prendre en considération dans leurs travaux les résultats des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du Forum et les conclusions des rapporteurs à l'issue des séances du Forum. Le Comité a demandé que le secrétariat et le Bureau fournissent à ses organes subsidiaires un résumé des débats concernant les principales directions à suivre dans l'examen des questions relatives au développement, à la mise en œuvre et au renforcement des capacités intéressant leurs travaux.

31. Le Comité a prié le Bureau et ses organes subsidiaires d'accorder une attention particulière aux questions relatives à la mise en œuvre et de participer au processus de mobilisation des ressources en coopération avec le secrétariat et les États membres.

32. Le Comité a prié le secrétariat de transmettre par écrit aux missions des États membres les principaux résultats et conclusions du Forum et des débats qui avaient eu lieu au titre de ce point de l'ordre du jour. L'objectif des débats du Forum n'était pas de parvenir à un consensus, si bien que la mention d'un point de vue donné ne témoignait pas de l'accord ou du désaccord du Forum ou de la CEE.

\* \* \* \* \*